

5A CONSEIL & INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 310 Avenue de Lardenne, 31100 TOULOUSE
804 567 899 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-deux décembre,
A 11 heures,

Les associés de la société 5A CONSEIL & INFORMATIQUE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent GARDEAU, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la Société dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

M

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera A Conseil et Informatique au lieu de 5A CONSEIL & INFORMATIQUE.

L'Assemblée Générale décide également d'ajouter un sigle qui sera, à compter de ce jour ACI.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - DENOMINATION

"La dénomination de la Société est : A Conseil et Informatique

Le sigle est : ACI ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés présents.

Monsieur Vincent GARDEAU

SA CONSEIL & INFORMATIQUE
310 avenue de Lardenne
31100 TOULOUSE - FRANCE
Tél. : +33 6 52 31 54 39
Siret 804 567 899 00039 - APE 6202A

Monsieur Lionel FRAJUT

SA CONSEIL & INFORMATIQUE
310 avenue de Lardenne
31100 TOULOUSE - FRANCE
Tél. : +33 6 52 31 54 39
Siret 804 567 899 00039 - APE 6202A

Monsieur Erick GALTIER

SA CONSEIL & INFORMATIQUE
310 avenue de Lardenne
31100 TOULOUSE - FRANCE
Tél. : +33 6 52 31 54 39
Siret 804 567 899 00039 - APE 6202A